



## Garantie limitée Bose

Bose Corporation (« Bose ») garantit votre produit contre tout défaut de main-d'œuvre et de fabrication lorsque le produit est acheté directement auprès de Bose ou d'un revendeur Bose autorisé. La présente garantie est uniquement accordée pour le premier acheteur ou la personne ayant reçu le produit en cadeau et ne peut en aucun cas être étendue à toute autre personne ou au destinataire d'un éventuel transfert. La garantie est valable à compter de la date d'achat au détail pour une période de un (1) an et une période de cinq (5) ans dans le cas des enceintes passives non alimentées. En cas de défaut couvert par la garantie, Bose pourra, à sa discrétion : (A) réparer le produit en utilisant des pièces nouvelles ou réusinées; (B) remplacer le produit par un produit équivalent nouveau ou réusiné; ou (C) vous offrir un remboursement partiel ou intégral du prix d'achat original en échange du retour du produit.

Cette garantie ne couvre pas les défauts ou dommages résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un mauvais entretien, de l'usure normale, d'une utilisation commerciale, d'un accident ou de causes externes. Toute réparation, modification ou personnalisation de votre produit annule la présente garantie.

Pour avoir recours à la garantie en cas de défaut couvert durant la période de validité de la garantie, communiquez avec Bose en utilisant les coordonnées disponibles pour votre pays/région sur le site [www.global.bose.com/warranty](http://www.global.bose.com/warranty). Avant d'offrir un service dans le cadre de la garantie, Bose peut vous demander de fournir une preuve d'achat, y compris, mais sans s'y limiter, un reçu ou une facture de vente.

La présente garantie limitée vous octroie des droits spécifiques en plus des autres droits dont vous pourriez déjà bénéficier en vertu des lois applicables, notamment vos droits contre la personne qui vous a vendu le produit Bose. TOUTEFOIS, DANS LA MESURE PRÉVUE PAR LA LOI, LA PRÉSENTE GARANTIE CONSTITUE LE SEUL RECOURS ET LA GARANTIE EXCLUSIVE OFFERTS PAR BOSE. BOSE EXCLUT TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES (Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE ET DE NON-CONTREFAÇON), ET LA RESPONSABILITÉ DE BOSE EST LIMITÉE AU PRIX D'ACHAT ORIGINAL.